

n'a pas voulu me répondre cet après-midi et je lui rends la pareille. Je citerai ces choses au fur et à mesure. Il allait éliminer les troisièmes partis. Il assurerait une distribution plus équitable de la richesse.

Le très hon. MACKENZIE KING: Où est-il dit qu'il allait éliminer les troisièmes partis?

L'hon. M. MANION: Je viens de le lire. Le très honorable représentant est presque aussi endormi en cette Chambre qu'il l'est quand il s'agit des affaires du pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le voilà éveillé.

L'hon. M. MANION: Il va falloir que je fasse encore la citation. Je ne tenais pas à le répéter, mais apparemment le très honorable député aime son livre. Voici ce qu'il dit à la page 8:

Au Canada, les troisièmes partis ont invariablement pris naissance pendant les années d'administration conservatrice. C'était des années de crise due en grande partie à des programmes réactionnaires.

Puis un peu plus loin il disait:

Avec l'avènement d'un régime libéral, succédant à une administration conservatrice, le pays, du fait qu'une politique libérale remplaçait la politique conservatrice, passait du marasme à la prospérité. Avec le retour de la prospérité, le mécontentement disparaissait et, avec lui, les troisièmes partis que le mécontentement avait contribué à faire naître.

Qu'en est-il de tous ces partis?

Des VOIX: Oh! oh!

L'hon. M. MANION: Le parti de l'honorable représentant était le cinquième ou le sixième. Qu'en est-il de ces troisièmes et quatrième partis dont parle le très honorable député? Quoi qu'il en soit, j'estime avoir prouvé que j'avais raison de citer mon très honorable ami. Il a promis qu'il y aurait une distribution plus équitable de la richesse. Il a même été jusqu'à dire, non pas dans cet ouvrage mais ailleurs, que la représentation proportionnelle serait appliquée. J'ai cité quinze promesses différentes et je pourrais poursuivre l'énumération. L'une d'elles était à l'effet que le parti libéral poursuivrait la politique libérale de préférence britannique. Et pourtant, la politique libérale de préférence britannique a été pratiquement éliminée par ce traité ou cet accord commercial dont nous venons de parler.

Des VOIX: Non.

L'hon. M. MANION: Oh! si. Le tarif de préférence britannique a pratiquement été éliminé. S'il ne l'a pas été entièrement, il en est si près qu'il n'y a vraiment aucune différence. C'est le parti conservateur qui a obtenu cette préférence en 1932, et cependant, le très honorable représentant et son parti l'ont prati-

[L'hon. M. Manion.]

quement anéantie par cet accord commercial conclu avec les Etats-Unis. J'ai cité cette après-midi diverses déclarations américaines à ce sujet.

Le très honorable représentant a dit ensuite qu'il allait régir le crédit. Voici ses paroles:

Le parti libéral croit que le crédit est une question publique qui n'intéresse pas seulement les banquiers, mais directement aussi le citoyen moyen. Il se prononce pour l'établissement immédiat d'une banque centrale nationale convenablement constituée en vue d'opérer le réescompte et de régir l'émission de la monnaie en fonction des besoins publics.

Nous avons créé la banque centrale.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non.

L'hon. M. MANION: Nous avons institué la banque centrale.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas une banque qui soit propriété du Gouvernement.

L'hon. M. MANION: J'admets que le très honorable député a modifié la régie d'une partie des actions. Le Gouvernement contrôle maintenant toutes les actions, mais pour ce qui est du contrôle de la banque centrale j'oserai dire qu'on n'en exerce pas plus aujourd'hui qu'on en exerçait avant que le Gouvernement fasse l'acquisition du capital-actions. La banque centrale est dirigée actuellement, et avec raison, comme elle l'a toujours été, du bureau de M. Towers. Malheureusement le ministre des Finances (M. Dunning) a été malade pendant les six derniers mois et j'imagine que durant tout ce temps personne n'a dit mot à la Banque du Canada au sujet de la régie du numéraire et du crédit.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami fait erreur, il peut en être certain.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami était malade, et je ne comprends pas comment il peut être aussi bien renseigné à ce sujet.

L'hon. M. DUNNING: Je n'étais pas malade à ce point.

L'hon. M. MANION: Je continue la citation, non pas parce que je désire critiquer mais parce que la chose devrait être répétée, je crois. Voici ce que le très honorable député a dit:

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit à la Chambre, en protestant contre l'abandon, à une institution privée, du contrôle de l'Etat sur le numéraire et le crédit de la nation: "Lorsqu'une nation s'est départie de son droit de réglementer la monnaie et le crédit, peu importe qui en fait les lois. L'usure, devenue maîtresse, peut ruiner n'importe quelle nation. Tant que le contrôle de la monnaie et du crédit n'aura pas été rendu à l'Etat et reconnu comme sa responsabilité la plus évidente et la plus sacrée, il est vain de parler de la souveraineté du Parlement et de la démocratie".